

LES FORMATIONS MASTÈRES SPECIALISÉS/MASTERS OF SCIENCE EN ALTERNANCE – LE CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Les Mastères Spécialisés (MS) et Masters of Science (MSc) sont des programmes spécialisés diplômant à BAC+5/6, qui permettent d'approfondir ou d'acquérir des compétences dans des domaines et secteurs d'activité variés et innovants en entreprise.

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Les étudiants qui choisissent d'étudier en contrat de professionnalisation sont des jeunes diplômés BAC+4/5 ou BAC+3 ayant trois ans d'expérience professionnelle* qui veulent compléter leur cursus initial par une spécialisation pour obtenir une double compétence (ingénieur, manager, etc.). Les professionnels disposant de trois ans ou plus d'expérience sont également concernés ; l'objectif visé étant d'obtenir une compétence spécifique pour progresser professionnellement.

OBJECTIFS

- Les MS/MSc permettent de développer des expertises métiers clés répondant à une forte demande des entreprises : Management, Business-Development/ Négociation, Communication, Data Analytics, Marketing, Finance, Supply Chain... Ces programmes visent également au développement de savoir-faire et de savoir être en entreprise.
- Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue.

DIPLÔME OU TITRE PRÉPARÉ

Mastère Spécialisé accrédité Conférence des Grandes Ecoles
Master of Science NEOMA BS
TITRE RNCP NIVEAU 7 (FR)*



Félix MARIE
Etudiant MSc Business Development
et Clients Grands Comptes

Il est important de se faire remarquer le plus tôt auprès des entreprises, bien délimiter un périmètre de recherche (secteur d'activité, poste) ; LinkedIn étant un outil très intéressant à ce niveau-là. J'ai commencé à rechercher une alternance exclusivement dans le secteur IT (éditeur de logiciel ; ESN) dès février 2020. J'ai réussi à trouver fin juin grâce à une offre reçue directement sur ma boîte mail et envoyée par les responsables du MSc Business Development et Clients Grands Comptes. ”

QUELQUES EXEMPLES DE FONCTION :

| PROGRAMME | FONCTIONS POSSIBLES |
|--|--|
| MS Marketing & Data Analytics | Data analyst, Chargé de CRM, Responsable marketing digital ... |
| MS Etudes et Décision Marketing | Chargé d'études marketing, Category Manager... |
| MS Communication d'Entreprise | Responsable communication, Planneur stratégique ... |
| MSc Finance & Big Data | Quantitative Analyst, Chief Data Officer ... |
| MS Analyse Financière Internationale-Option Stratégie et Gestion Financières | Contrôleur de gestion, Responsable fusion/acquisition ... |
| MSc Digital & Innovative Supply Chain | Responsable de l'organisation de la chaîne logistique, Chef de projet innovation ... |
| MS Masternova-Mastère Spécialisé en Management de l'Innovation dans les Agro-activités et Bio-industries | Chargé de projet de valorisation, Chargé de partenariats scientifiques ... |
| MSc Business Development et Clients Grands Comptes | Ingénieur d'affaires, Responsable Clients Grands Comptes au niveau national ou international, Négociateur de haut niveau ... |
| MSc Management de Projets | Chef de projet, Ingénieur de projet, Planificateur de projet Manager des risques du projet ... |

FOCUS SUR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance, conclu entre un employeur, un salarié et un établissement de formation. Il vise l'obtention de titres ou diplômes correspondant à des qualifications professionnelles reconnues par l'État et/ou la branche professionnelle.

Les bénéficiaires

- Être âgé(e) de 16 à 25 ans révolus et souhaiter compléter une formation initiale
- Être âgé(e) de 26 ans et en poursuite d'étude (il n'est pas nécessaire de passer par Pôle emploi)
- Être demandeur d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- **Pour les étudiants internationaux** :**
 - > Sont éligibles tous les ressortissants de la communauté européenne sauf Bulgarie et Roumanie
 - > Pas de contrat de professionnalisation pour les étudiants internationaux hors UE « primo arrivants »

Les atouts

Le statut de salarié

Le titulaire d'un contrat de professionnalisation est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés, dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas incompatibles avec les exigences de leur formation.

La rémunération mensuelle

Elle est perçue par l'étudiant pendant toute la durée du contrat de professionnalisation :

- > 80 % du SMIC pour les moins de 26 ans,
- > 100 % pour les plus de 26 ans.

Le temps de travail

Il est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.

*** Etudiants de plus de 26 ans de nationalité étrangère : si votre carte de séjour est autre que « vie familiale et privée », vous ne pouvez pas vous inscrire à Pôle Emploi, obtenir une autorisation de travail provisoire et donc un contrat de professionnalisation. Cependant il vous est possible de chercher un stage alterné.*

LES ÉTAPES

- 1 Je renseigne mon dossier de candidature sur Apply : <http://apply.neoma-bs.fr/>
- 2 Je me positionne sur une date de session d'admission (un calendrier des entretiens de motivation est disponible en ligne sur www.neoma-bs.fr).
- 3 Je passe l'entretien.
- 4 Je suis admis.
- 5 Je m'inscris au programme.
- 6 Je cherche mon alternance.

CONTACT :

mspart.time@neoma-bs.fr



Quelques conseils et astuces pour trouver une alternance en contrat de professionnalisation

Entreprendre ses démarches le plus tôt possible pour mettre toutes les chances de votre côté.

- Définir son projet professionnel
- Mettre au point une méthode de recherche de l'entreprise d'accueil
- Mobiliser son réseau professionnel et personnel (les diplômés de l'École par exemple)

Moyennant le versement de l'acompte, NEOMA met à disposition plusieurs sources et outils de recherche (Job Teaser, liste des entreprises qui ont pris nos étudiants en alternance, accès à un coach carrière et les offres que nous recevons en direct)

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation - Campus

• Paris

Tous nos campus sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter l'équipe du Wellness Center : wellness@neoma-bs.fr



Durée

Le parcours en contrat de professionnalisation est proposé sur 12 mois.

Rythme d'alternance

En entreprise et en cours à raison de 2 à 4 jours de cours tous les 15 jours ou 3 semaines selon un calendrier fixé par chaque Responsable de MS/MSc. Le reste du temps, les étudiants sont présents en entreprise.

Durée hebdomadaire du travail

Selon la législation en vigueur.

Coût de la formation

16 900 €. Prise en charge par l'entreprise et les organismes financeurs.

Modalités de déroulement

Les enseignements sont prévus en présentiel et/ou en distanciel.

Modalités de suivi

Le responsable académique du programme veille à la qualité et à la cohérence des missions d'alternance. Les étudiants en contrat de professionnalisation sont suivis par un tuteur nommé dès la signature du contrat et ils sont en charge des RDV et bilans d'évaluation en entreprise.

Modalités d'évaluation du diplôme ou du titre

Les étudiants en contrat de professionnalisation doivent valider 75 crédits ECTS dont 30 crédits associés à la thèse professionnelle***. Les étudiants doivent rédiger cette dernière dans le cadre de la mission en entreprise ; elle traite d'une thématique en lien avec une problématique opérationnelle de l'entreprise d'accueil.

**** Mémoire de recherche professionnelle pour les MSc*

Modalités et délai d'accès

Nos MS/MSc en alternance offre le parcours en contrat de professionnalisation. Les candidats sont invités à déposer un dossier de candidature en ligne entre janvier et juillet de l'année suivante.